

## Décision relative à l'autorisation de mise sur le marché d'un produit adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de reclassement administratif du produit adjuvant **CALANQUE**

de la société **INDOFIL INDUSTRIES LIMITED**  
enregistrée sous le n°2020-0055

L'autorisation de mise sur le marché n° 9700400 du produit adjuvant désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit CALANQUE devient second nom commercial du produit de référence HELIOSOL.

La demande n° 2012-0230 est devenue sans objet.

## Informations générales sur le produit

Nom du produit	CALANQUE
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	ACTION PIN ZI de Cazalieu, CS 60030, 40260 CASTETS, France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	665 g/L - alcools terpeniques
Numéro d'intrant	9700400
Numéro d'AMM	9700400
Fonction	Adjuvant
Gamme d'usage	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9700400
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9700400

A Maisons-Alfort le,

**23 JAN. 2020**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

